

transport du corps en forme solennelle, mais alors on pouvait craindre le retour de ces scènes honteuses qui avaient marqué le transport du corps de Pie IX. Une autre solution était de transporter nuitamment, ou dans les premières heures du matin, le corps de Léon XIII à Saint-Jean-de-Latran. Pie X s'opposa à cette solution qui n'était point convenable à la majesté pontificale. Il estimait que Léon XIII devait être inhumé en pape. Il ne restait plus que le premier moyen, mais là surgissaient des difficultés nouvelles, et comme on pouvait craindre l'intervention des éléments turbulents de la ville de Rome, le pape décréta que le corps resterait provisoirement à Saint-Pierre. Et alors, pour ne point le faire sortir du dépôt provisoire où il reposait, il décida qu'il serait lui-même entermé dans les grottes vaticanes. Léon XIII pouvait attendre à Saint-Pierre des temps meilleurs.

Ce fut, assure-t-on, la raison déterminante qui guida le choix de Pie X. Son corps fut transporté dans les grottes vaticanes, à l'endroit qu'il avait désigné, non loin du corps de Pie VI. Le cercueil posé sur le sol fut entouré d'une maçonnerie carrée sans aucun ornement, qui le protégeait ; mais ensuite le chapitre de la Vaticane fit faire un sarcophage de marbre d'une ornementation élégante mais simple et un cartouche indiquait le nom du Pontife qui reposait. On s'était arrêté là. Selon l'usage, les cardinaux de la création de Pie X devaient faire les frais du monument à ériger à la Vaticane. Jadis, c'était ordinairement le cardinal neveu qui se chargeait de ce soin. Il s'était enrichi des faveurs de l'Eglise et rendait en partie ce qu'il en avait reçu. Mais les temps sont passés où les cardinaux neveux avaient le trésor de l'Eglise à leur disposition ; et les cardinaux, dans leur misère dorée, ne peuvent plus faire un monument en rapport avec la majesté pontificale de leur bienfaiteur. Sous Léon XIII, grâce à son